

ADS+ : ANALYSE DIFFERENCIEE SELON LES SEXES DANS UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE

Par Adélaïde Tanguy et Relais-femmes

Cette fiche synthèse vise à expliquer en quoi consiste l'outil ADS+ et à démontrer son utilité dans la compréhension des enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes au Québec.

L'émergence de l'analyse différenciée selon les sexes

À l'international

Afin d'attirer l'attention sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que sur la contribution de ces dernières au développement et à la paix, l'ONU déclare 1975 « Année internationale de la femme ». Quatre ans plus tard, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹ est ratifiée et devient juridiquement contraignante. Durant cette période, l'ONU met sur pied de nouvelles instances et plusieurs cycles d'événements consacrés aux femmes : Conférences mondiales sur les femmes, Décennie des Nations Unies pour la femme, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, nomination de rapporteurs spéciaux sur la violence envers les femmes, etc.

En 1995, dans la foulée de décennies de revendications et de luttes féministes, l'ONU organise la Quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes. Au-delà de l'objectif de promotion de la femme, cette Conférence de Beijing voit émerger le concept de genre et approfondit la réflexion sur les inégalités hommes/femmes comme étant socialement construites.

De même, femmes du « Sud global », femmes autochtones et femmes racisées attirent l'attention sur la diversité des situations vécues par les femmes d'un bout à l'autre du globe et sur la variété des féminismes qui y répondent.

Le Programme d'action adopté à Beijing en 1995 vise l'élimination des violences à l'égard des femmes - dans les lois comme dans les pratiques - dans les 10 ans; il donne un nouveau souffle aux objectifs d'égalité (Nations Unies, 2000).

Au Canada et au Québec

Ces orientations auront un grand écho : plus de 180 États et gouvernements se dotent d'outils pour évaluer les impacts différenciés de leurs actions sur les hommes et les femmes. Dès les années 1990, l'Union européenne adopte l'approche intégrée de l'égalité², tandis qu'au Canada, l'outil d'analyse comparative entre les sexes (ACS) est implanté par le gouvernement fédéral en 1996.

De son côté, le gouvernement du Québec développe l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Entre 1997 et 2004, le Conseil des ministres du Québec décide d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans 9 projets-pilotes au sein de 7 ministères (SCF, 2007).

Une approche structurelle et transversale

Le Secrétariat à la condition féminine définit l'analyse différenciée selon les sexes comme un « processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des

¹ Convention on the Elimination of all forms of discrimination against women (CEDAW).

² AIE, également appelée *gender mainstreaming*.

instances de la société sur le plan local, régional et national ». La définition ajoute que l'analyse différenciée selon les sexes

a pour objet de cerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes » (Secrétariat à la condition féminine, 2007 : 4).

L'analyse différenciée selon les sexes est donc un outil qui vise la prévention des inégalités entre les sexes en proposant une lecture plus éclairée des phénomènes sociaux.

Le traitement identique des individus n'assure pas nécessairement des résultats similaires : les lois, les politiques et les pratiques, malgré leur apparente neutralité, produisent ou maintiennent des inégalités entre les hommes et les femmes. L'objectif de l'analyse différenciée selon les sexes est d'aller au-delà de l'égalité de droit pour atteindre l'égalité de fait par la mise en lumière des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes.

L'analyse différenciée selon les sexes est une approche à la fois transversale et structurelle : elle s'applique dans tous les domaines de la vie; elle est utilisée pour comprendre et prévenir le fait que les contextes socioéconomiques, les politiques et institutions ainsi que les règles organisationnelles peuvent avantager ou désavantager certains groupes. (IREF et Relais-femmes, 2007; Secrétariat à la condition féminine, 2007).

L'analyse différenciée selon les sexes contribue à améliorer significativement les démarches de planification ou de gestion dans une perspective d'égalité des sexes. Elle permet d'estimer, à toutes les étapes du processus d'élaboration d'un projet, les effets distincts qu'il peut avoir sur les femmes et sur les hommes.

Par ailleurs, l'adoption de cette approche, surtout avec une perspective intersectionnelle réellement intégrée (voir plus loin), permet de réduire nos angles morts, de prendre conscience des multiples inégalités sociales qui subsistent et auxquelles sont confrontées les femmes, mais aussi certains hommes. Par exemple, s'assurer que tous les bureaux de vote, les services et commerces soient accessibles universellement aux femmes et aux hommes à mobilité réduite ainsi qu'aux familles avec une poussette est une question de justice sociale qui est prise en compte par l'analyse différenciée selon les sexes. En d'autres mots, l'analyse différenciée selon les sexes profite à l'ensemble de la société.

(IREF et Relais-femmes, 2007; Secrétariat à la condition féminine, 2007; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2011).

Complémentarité avec d'autres approches

L'analyse différenciée selon les sexes est un outil et non une fin en soi : elle s'ajoute aux politiques plus larges qui visent l'égalité et aux mesures spécifiques en condition féminine (Secrétariat à la condition féminine, 2003; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2011).

1) **L'approche spécifique** vise à corriger des situations d'inégalités liées aux discriminations systémiques dont les femmes sont victimes. (Secrétariat à la condition féminine, 2002; Chambre des communes, 2005; Ministère de la Famille, des Aînés, et de la Condition féminine, 2011).

Par exemple, dans les années 90, grâce au Programme d'accès à l'emploi pour l'égalité (PAEE), la Société de transport de Montréal a augmenté significativement la présence des femmes chauffeuses d'autobus. Cette action pour l'égalité était spécifique dans la mesure où le PAEE ciblait directement les femmes pour leur permettre d'exercer ce métier.

2) **L'approche sociétale** repose sur les efforts concertés de partenaires sociaux – gouvernements, organismes, instances privées, individus – en vue de la construction d'une société plus égalitaire (Secrétariat à la condition féminine, 2002; Chambre des communes, 2005; Ministère de la Famille, des Aînés, et de la Condition féminine, 2011).

Par exemple, le dernier Plan d'action en violence conjugale prévoyait le déploiement d'une campagne grand public pour prévenir la violence conjugale. Il a contribué à mettre de l'avant l'importance de vivre sans violence et d'avoir des rapports plus sains et égalitaires dans l'ensemble de la société. En ce sens, une telle campagne s'inscrit dans une approche sociétale, puisqu'elle contribue au changement social dans une optique plus large.

ADS+ : intégrer les oppressions croisées

Les oppressions liées au sexe/genre se combinent à d'autres, basées par exemple sur l'âge, l'origine ethnique/ la « race »³, la classe sociale, le handicap, etc.

L'intersectionnalité est issue d'une longue tradition de pensée provenant de féministes afro-américaines. Afin de rendre compte de la complexité et de la spécificité de leur vécu et d'agir sur elles, ces femmes ont mis en lumière l'enchevêtrement des oppressions. Ces féministes essayaient

³ Le mot « race » est ici utilisé comme se rapportant à un construit social plutôt qu'à une réalité biologique.

ainsi de dépasser un modèle qui désigne la domination masculine comme le principal, voir l'unique, enjeu dans la vie des femmes.

L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) consiste donc à réfléchir, sur la base des besoins différenciés des deux groupes, aux effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption de politiques. Mais elle vise, *dans le même temps*, à prendre en considération les impacts d'autres rapports sociaux de pouvoir ou systèmes d'oppression tels que le racisme, le sexisme, le « classicisme », etc. Ainsi, l'ADS+ met en lumière les formes d'oppressions distinctes vécues par différentes femmes dans des contextes spécifiques (Réseau Québécois des groupes écologistes, UQAM, Relais-femmes et Réseau femmes environnement, non daté; IREF et Relais-femmes, 2007; Goffman, 2012).

L'ADS+ considère l'ensemble des femmes et les différentes positions sociales qu'elles occupent. Une analyse différenciée selon les sexes classique, sans le « + », risque de favoriser les femmes en relative position de pouvoir et de marginaliser d'avantages les femmes à l'intersection des oppressions comme les femmes lesbiennes ou « queer », celles vivant avec un handicap, les femmes racisées, précaires économiquement, autochtones, immigrantes, etc...

L'ADS+ appliquée à la violence conjugale

Éviter la symétrie de la violence conjugale

Disposer de données ventilées selon le sexe est essentiel pour comprendre la spécificité des situations vécues par différentes femmes par rapport aux hommes. Il faut toutefois faire attention à ne pas glisser vers une logique de symétrisation des rapports sociaux de sexe, symétrisation qui nie que les femmes font face à des obstacles spécifiques.

Par exemple, dans son rapport *La violence familiale au Canada : un rapport statistique, 2014*, Statistique Canada affirme que « des proportions égales de femmes et d'hommes ayant un conjoint ou un ex-conjoint (marié ou de fait) ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale (4 % chacun) ». L'ADS+ peut nous aider à contextualiser ces statistiques et à agir sur la violence conjugale en évitant de perpétuer les inégalités.

En effet, lorsqu'on s'attache aux réalités spécifiques de chacun des sexes, les statistiques révèlent que les femmes subissent des formes de violence fort différentes que celles subies par les hommes : « les femmes demeurant deux fois plus nombreuses à avoir subi les violences les plus graves (34% contre 16% chez les hommes), soit d'avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau » (FMHF, 2016).

Lorsqu'on mesure le phénomène de la violence conjugale,

en ne se basant [qu']exclusivement sur le geste physique, [cela] occulte progressivement l'analyse de la violence en termes de rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes et la réalité spécifique de la violence envers les femmes. Ainsi, la violence est symétrique et le coup de poing de l'homme violent équivaut au coup de poing de la femme qui, souvent, se défend : parce qu'elles ne sont pas des victimes passives, les femmes seraient donc aussi violentes que les hommes. Ce concept biaise évidemment la représentation des violences » (FMHF, 2016).

L'analyse différenciée selon les sexes a initialement été mise en place pour cerner les obstacles à la participation des femmes à la vie publique, et pour comprendre les besoins et les intérêts de celles-ci. L'approche s'inscrit donc dans une logique qui reconnaît la discrimination systémique dont est victime le groupe des femmes – et non celui des hommes. Dans le cas de la violence conjugale, l'ADS+ aide ainsi à prévenir certains biais méthodologiques et ainsi à distinguer les actes de violence graves des actes d'autodéfense ou de réplique qualifiés de violence (IREF et Relais-femmes, 2007).

Mères racisées et violence conjugale

Pour les femmes racisées, le profilage racial fait régulièrement partie des interactions qu'elles ont avec les autorités telles que la police, la DPJ ou l'école. Les mères racisées ont plus de chances, dans des situations similaires à celles vécues par des femmes blanches, de faire l'objet d'une enquête ou de se faire retirer la garde de leurs enfants (CDPDJ, 2011).

Dénoncer une situation de violence conjugale a donc d'autres implications pour ces mères. Elles hésitent à faire appel à la police et se sentent moins protégées quand elles le font. Plusieurs mères racisées vivant de la violence conjugale doivent choisir entre dénoncer les violences ou se taire pour ne pas être « repérées » par les services sociaux.

Les policiers ont déjà tendance à considérer les situations de violence conjugale comme des conflits interpersonnels, des « chicanes » de couple. C'est encore plus vrai à l'aune de préjugés raciaux : la violence conjugale est souvent interprétée comme une prise de bec entre deux personnes dans des « communautés » où la violence serait de toute manière la norme. Dans ce contexte, les femmes racisées ne se sentent pas prises au sérieux lorsqu'elles dénoncent cette violence. Elles sont alors victimes d'une double victimisation : en tant que femme victime de violence conjugale

et en tant que femme racisée (CDPDJ, 2011; Chbat, Damant et Flynn, 2014).

La discrimination raciale est aussi un facteur important lorsque vient le moment de se trouver un nouveau logement. Les personnes racisées trouvent plus difficilement un logement en raison de stéréotypes raciaux.

Lorsqu'elles sont à la recherche d'un logement pour fuir la violence conjugale, ces femmes font donc fréquemment face à un double obstacle – avoir des enfants et être racisées –, éléments qui se combinent à la précarité financière qui affecte davantage les personnes racisées (Crenshaw, 2005; CDPDJ, 2011).

Compréhension renouvelée

Une analyse genrée selon la perspective de l'ADS+ apporterait une compréhension renouvelée des enjeux différenciés vécus par les différentes femmes et les hommes en matière de violence conjugale. Elle permettrait aussi de révéler les autres situations de discrimination qui affectent les femmes qui vivent dans une relation violente. Ainsi, une lecture plus pointue des réalités différenciées vécues par les femmes contribuerait à l'offre de mesures et de services plus propices à répondre aux différents besoins. Cette démarche demande un véritable travail de recherche pour conceptualiser des instruments et des indicateurs d'ADS+ (Crenshaw, 2005).

L'ADS+ appliquée au phénomène de l'itinérance des femmes

L'itinérance est un phénomène difficile à évaluer, d'autant que la méthode de recensement (dénombrement des personnes vivant dans la rue) ignore des pans entiers du problème, comme l'itinérance cachée ou relative. Or, l'une des principales différences entre l'itinérance féminine et masculine réside justement dans sa visibilité.

L'étude *La différenciation entre l'état d'itinérance féminine et masculine*, menée en 2010 par La rue des femmes, relève tout d'abord des similitudes entre les hommes et les femmes en situation d'itinérance. Ces dernières, comme les hommes, sont souvent marquées par de la désorganisation mentale, avec des problèmes tels que l'alcoolisme ou la toxicomanie, vivent dans la pauvreté, n'ont pas d'adresse fixe, et leur présence est parfois dérangeante dans les lieux publics. Cet état peut résulter d'expériences antérieures traumatisantes.

Mais l'étude fait également part de différences significatives. L'itinérance féminine est souvent invisible, moins flagrante que celles des hommes dans les espaces publics. Les femmes tendent à recourir à des logements alternatifs plutôt que de dormir dans la rue. En outre, l'itinérance des femmes est généralement plus empreinte de violence que

celle des hommes, violence qui ponctue de manière continue leur trajectoire de vie : avant, pendant et après l'entrée dans la rue (La rue des femmes, 2010; L'R des centres de femmes du Québec, 2012).

Le besoin d'hygiène, d'intimité, le souci de l'apparence et de dignité poussent aussi les femmes à masquer leur vulnérabilité et à s'isoler. Les femmes en situation d'itinérance présentent généralement une bonne réceptivité aux démarches thérapeutiques. Mais, paradoxalement, elles ont des réticences à accepter de l'aide financière et expriment leur désir d'autonomie.

L'ensemble de ces éléments, identifiés au moyen de l'ADS+, permet d'éclairer la situation et de recommander des solutions mieux adaptées aux besoins spécifiques des femmes.

L'itinérance des femmes autochtones et inuites

L'ADS+ contribue aussi à mieux comprendre comment les situations d'itinérance des femmes autochtones et inuites diffèrent de celles des hommes autochtones et des femmes allochtones.

Si on prend l'exemple de Montréal, les femmes autochtones et inuites sont surreprésentées dans la population vivant en situation d'itinérance. Elles sont plus susceptibles de vivre des situations d'itinérance chronique, comparée à l'itinérance ponctuelle, plus liée à une crise ou une période de vie difficile. Enfin, les femmes autochtones et inuites ont plus de chance de dormir dans la rue avec, évidemment, des risques accrus d'être exposées à la violence (Perreault, 2010; Conseil des Montréalaises, 2017; CSSSPNQL, 2017).

Les raisons de l'itinérance des femmes autochtones et inuites sont aussi différentes. L'ADS+ peut révéler certaines de ces spécificités.

Le colonialisme vécu par les peuples autochtones – dans l'histoire, mais aussi à cause des politiques et des conditions de vie actuelles – est central aux parcours d'itinérance des femmes autochtones : problèmes de santé physique et mentale découlant du vécu familial des pensionnats autochtones, crise du logement (surpopulation liée au manque de logements, mauvais état des appartements, etc.), coût de la vie faramineux dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs réserves autochtones, etc. (Conseil des Montréalaises, 2017; CSSSPNQL, 2017).

Enfin, la judiciarisation des femmes autochtones et inuites est un autre facteur distinct à considérer. Le nombre de contraventions reçues est nettement plus élevé que celui des femmes allochtones. Cela contribue à une plus grande précarité financière et peut même les mener à la prison. Or, on sait que le taux disproportionné d'incarcération des

femmes autochtones et inuites a un impact sur les situations d'itinérance : la période de transition à la sortie de centres de détention reste un des facteurs importants de vulnérabilité qui peut les pousser à la rue. (Perreault, 2010; INRS, 2013; MMFIM, 2016)

Tant dans ses causes que dans ses manifestations et conséquences, l'utilisation de l'ADS+ aide à distinguer l'itinérance féminine de l'itinérance masculine, mais aussi l'itinérance des femmes vivant à l'intersection des oppressions.

Conclusion

Au-delà des statistiques, en appliquant l'ADS+ aux enjeux de la violence conjugale et de l'itinérance, on se rend compte des spécificités qui ressortent des expériences de différentes femmes. Cela réitère l'importance de prendre en compte les besoins et réalités différenciés des femmes et des hommes et les spécificités vécues par certaines catégories de femmes dans l'élaboration de lois, règlements, mesures, projets, etc., afin de réduire les inégalités et d'en arriver à les éliminer complètement (IREF et Relais-femmes, 2007).

Cependant, depuis 2015, la pertinence de l'ADS+ – dont l'implantation reste très partielle – est remise en question par l'État québécois. Trop souvent, depuis vingt-cinq ans, l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (et de l'ADS+ plus récemment) dans certains milieux institutionnels québécois a été limitée à la collecte de données sexuées. Elle a peu souvent été suivie d'une réelle analyse permettant de remettre en question les rapports sociaux de sexe traversés par d'autres relations inégalitaires de pouvoir. La mauvaise application de l'analyse différenciée selon les sexes a même pu, dans certains projets, renforcer des stéréotypes ou une apparence de neutralité plutôt que de mener à leur déconstruction. Cette application erronée de l'ADS+ a pu alimenter le peu de volonté gouvernementale de s'investir dans son application plus complète et exhaustive.

Parallèlement au succès plutôt mitigé de l'application de l'ADS+ dans certains milieux institutionnels québécois, des indices d'égalité entre les femmes et les hommes ont été créés par l'Institut Femmes, société, égalité et équité de l'Université Laval, à la demande du Secrétariat à la condition féminine (SCF). Le développement de ces indices laisse craindre à plusieurs groupes de femmes que la posture d'analyse féministe véhiculée par l'ADS+ – qui remet en question les rapports de pouvoir dans la société – soit remplacée par des outils de mesure plus quantitatifs, plus circonscrits et peu fiables. S'imaginer que la complexité des dimensions individuelles et sociales de l'inégalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes, peut être réduite à de seuls indices quantitatifs semble être en contradiction avec l'esprit même de l'analyse féministe.

Au Canada, le gouvernement fédéral a annoncé que toutes les mesures du dernier budget (février 2018) ont été examinées sous l'angle de l'égalité des sexes. Il semble donc vouloir appliquer une grille d'analyse comparative entre les sexes dans une perspective intersectionnelle (ACS+) à ses politiques et ses pratiques, en y allouant même des fonds. Reste à savoir si l'application de l'ACS+ se fera de manière systématique.

Chercheuses et chercheurs, organismes communautaires et groupes féministes doivent inciter les gouvernements à réaffirmer leur engagement envers l'ADS+. L'application de l'ADS+ demandera évidemment la mobilisation de ressources, tant humaines que financières, en plus d'une réelle volonté politique pour faire tomber les barrières auxquelles font face les femmes. L'ADS+ doit se traduire par la mise en place de mesures concrètes pour qu'égalité de droit devienne égalité de fait, pour toutes les femmes.

Références

Centrale des syndicats du Québec (CSQ), (2012), *Le décrochage et la réussite scolaires des garçons. Déconstruire les mythes, rétablir les faits*, Québec

Chambre des communes, (2005), *L'analyse comparative entre les sexes : les fondements de la réussite*, rapport du comité permanent de la Condition féminine, Canada

Chbat, M., Damant, D. & Flynn, C., 2014, *Analyse intersectionnelle de l'oppression de mères racisées en contexte de violence conjugale*. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (2), 97–110

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), 2016, *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*

Conseil des Montréalais, (2017), *L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible*. Montréal

Comité des sans-abri de la ville de Montréal, (1987), *Vers une politique municipale pour les sans-abri*. Rapport du Comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal

Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale, (1995), *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité publique, Secrétariat à la famille, Gouvernement du Québec, Québec

Crenshaw K., 2005, *Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur*, *Cahiers du Genre*, 2005/2 (n° 39), p. 51-82. [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2005-2-page-51.htm>

Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et Relais-femmes, (2012), *Les conséquences du décrochage scolaire des filles. Une étude exploratoire*, Québec.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), (2016), *Violence conjugale : autant d'hommes que de femmes victimes ?* [En ligne] <http://fedec.qc.ca/communiqués/violence-conjugale-autant-dhommes-que-femmes-victimes>

Goffman E., (2002), *L'Arrangement des sexes*, La Dispute.

Institut de la statistique du Québec, Pica L. A., Plante N., et Traoré I., (2014), *Décrochage scolaire chez les élèves du secondaire du Québec, santé physique et mentale et adaptation sociale : une analyse des principaux facteurs associés*, Gouvernement du Québec, n° 46.

INRS, (2013), *Caractéristiques et particularités de la condition itinérante chez les personnes autochtones: mieux comprendre pour mieux agir*, Montréal. [En ligne] <http://www.reseaudialog.ca/Docs/ConditionitinranteAutochtoneMai2013.pdf>

IREF et Relais-femmes, (2007), *L'analyse différenciée selon le sexe (ADS) : où en sommes-nous dix ans après ?* Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006, Montréal.

La rue des Femmes, (2010), *La différenciation entre l'état d'itinérance féminine et masculine. Analyse différenciée selon le genre*, Montréal.

Institut Femmes, Sociétés, égalité et équité (2017). *Création d'indices de l'égalité entre les femmes et les hommes*, [En ligne] :<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/CreationIndicesEgalite.pdf>, Ville de Québec, 75 pages.

Massé H., Laberge M., et Massé G., (2002), « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité », *Lien social et Politiques*, (47), 43-54.

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), (2016) *Introduction : Autochtones en situation d'itinérance à Montréal*. [En ligne] <http://www.mmfim.ca/introduction-autochtones-en-situation-ditinerance-a-montreal/>

Ministère de la Famille, des Aînés, et de la Condition féminine, (2011), *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, Canada.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, (2011), *Analyse différenciée selon les sexes dans le secteur de la santé et des services sociaux*, guide-mémoire, Gouvernement du Québec, Canada.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, (2007), *Décrochage et retard scolaires, caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans*, Gouvernement du Québec.

Nations Unies, (2000), *Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les*

sexes, développement et paix, pour le 21^{ème} siècle », New York, [En ligne] <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/res.html>

Parlement du Canada, (2006), *Réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent de la Condition féminine*, « L'analyse comparative entre les sexes : les fondements de la réussite », Canada.

Perreault J., Turcotte A., Lévesque C. et Cloutier E., (2010), *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec : pistes de réflexion et d'analyse*. Cahier ODENA no 03.

Réseau québécois des groupes écologistes, UQAM service aux collectivités, Relais-femmes, et Réseau femmes environnement, « Le genre et l'analyse différenciée », dans *L'intégration de la dimension de genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques au Québec*, fiche 5, Enseignement supérieur, Recherche, et Science ; Gouvernement du Québec, Canada.

Secrétariat à la condition féminine, Massé H., en collaboration avec Laberge M. et Massé G., (2002), *L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité*, ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec, Canada.

Secrétariat à la condition féminine, Massé H., et Massé G., (2003), *L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : une approche pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion publique*, Séminaire conjoint sur l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS), l'Analyse comparative entre les sexes (ACS) et l'approche Genre et développement (GED), organisé par Relais-femmes, Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR), Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI à l'UQAM, ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec, Canada.

Secrétariat à la condition féminine, (2007), « L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales », Guide synthèse, ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec, Canada.

Secrétariat à la condition féminine, (2010), *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, faits saillants*, ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec, Canada.

Secrétariat à la condition féminine, Gendreau M., (2013), *Appel de projets en analyse différenciée selon les sexes 2013-2014. Cadre de référence*, Gouvernement du Québec, Canada.

Statistique Canada, (2015), *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2013*, Juristat, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.

Statistique Canada, (2016), *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*, Juristat, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.

Université du Québec à Montréal et Relais-femmes, (2001), *L'analyse différenciée selon les sexes : approches gouvernementales et para-gouvernementales. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes*, Montréal.

L'R des centres de femmes du Québec. [En ligne]
<http://www.rcentres.qc.ca/public/>

Adélaïde Tanguy possède une maîtrise en criminologie de l'Université de Montréal.

Relais-femmes est un organisme féministe de liaison et de transfert de connaissance, membre de Trajetvi.

La collection des fiches synthèse est sous la direction de Marie-Marthe Cousineau, Lise Gervais et Sylvie Gravel.